

procéder avec assurance. En bref, notre régime stimulera davantage le développement des terres du Canada et aidera à nous assurer que tous les Canadiens pourront bénéficier de l'autosuffisance dans le domaine du pétrole, comme ils en bénéficient dans tous les autres secteurs énergétiques.

Le deuxième grand thème du débat d'aujourd'hui a trait à la propriété des ressources sous-marines. Je suppose que les députés de l'opposition pensent que, d'une façon ou d'une autre, ce bill met un terme à toute autre discussion ou étude sur le partage des recettes qui proviendront de ce qui sera, nous l'espérons, la prospection fructueuse des terres du Canada. De toute évidence, il n'en est rien. En fait, je signale à la Chambre que le bill précise très clairement que par terres du Canada, il faut entendre des terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada. Si ce ne sont pas des terres qui n'appartiennent pas à Sa Majesté du chef du Canada, elles n'ont alors rien à voir avec le bill. Également, dans la deuxième partie de l'article 2, il est question des zones sous-marines hors des limites d'une province. En cas de litige ou de conflit sur la question de savoir ce que sont les terres du Canada et si elles font partie ou pas du territoire d'une province, on pourra toujours en saisir les tribunaux. Cet après-midi, le ministre a même fait allusion à une cause entendue en Cour fédérale—it s'agit d'un procès intenté, si je me souviens bien, par le Syndicat international des marins—qui pourrait justement permettre d'examiner cette question du droit de propriété et d'exploitation des ressources sous-marines. Mais à mon avis, cela constitue une vue trop légaliste de la question.

Le fait est, comme le signalait le député de Saint-Jean-Est, que le gouvernement a souvent offert d'entreprendre de sérieuses discussions avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique afin de décider du meilleur moyen de prospecter et de mettre en valeur ces ressources sous-marines. Il s'est aussi montré disposé à adopter un régime qui donnerait aux provinces adjacentes la possibilité de bénéficier des travaux de prospection et de mise en valeur, et qui leur fournirait les recettes nécessaires pour assurer à leurs citoyens les avantages que nous souhaitons tous leur offrir. Il n'est donc pas question d'accaparer quoi que ce soit. En effet, les territoires en question relèvent clairement de la compétence du gouvernement national du Canada. Je parle ici de l'île de Sable. Manifestement, tel qu'en fait foi l'article 91(9) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'autorité législative du Parlement fédéral s'étend à l'île de Sable. Aussi, je ne puis m'imaginer quel avantage le député de Saint-Jean-Est peut espérer de la suppression de cette mention, alors qu'elle est consacrée par notre constitution.

● (2200)

Quant aux autres points qu'a tenté de faire ressortir le député de Saint-Jean-Est, à mon avis, le fait de rayer cet article ne renforcerait en rien la cause juridique ou même politique des provinces côtières avoisinantes. En fait, à mon avis et de l'avis du gouvernement, en le rayant on ne ferait qu'affaiblir les revendications du Canada comme autorité souveraine sur ces eaux jusqu'à la limite de 200 milles. Si la motion à l'étude est adoptée, en fait nous ferons disparaître toute allusion à la limite de 200 milles et, de ce fait, nous affaiblirons nos revendications dans ces régions. J'ai déjà signalé que la définition donnée dans le bill exclut les régions sous-marines hors des limites des provinces. C'est donc dire

L'ajournement

que la responsabilité pour ces eaux, en tout ou en partie, pourra échoir aux provinces voisines sans qu'on amende le bill C-48. Dans ce cas-là, l'amendement n'aurait plus sa raison d'être. A notre avis, au lieu de régler le conflit sur les ressources sous-marines, l'amendement ne servira qu'à semer la confusion dans les esprits, sans qu'il soit précisé à qui incombe les importantes responsabilités relatives à la protection de l'environnement.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA PROMESSE DU MINISTRE DE RELEVER LES PENSIONS DES FEMMES. (A) ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE PRESSION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT. (B) LES DÉMARCHES DU MINISTRE POUR FAIRE MODIFIER LA LÉGISLATION FISCALE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le vendredi 3 juillet, comme le rapporte le hansard à la page 11167, j'ai posé de multiples questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin). Ces questions portaient sur trois grands points, que je mentionnerai de nouveau, mais j'espère qu'il était bien clair qu'ils allaient tous dans le même sens. L'essentiel de mon propos est que je pense que l'on fait une injustice aux personnes âgées du pays en mettant autant de temps à régler la question de l'augmentation des pensions.

Le premier point que j'ai soulevé concerne un groupe particulièrement défavorisé. Il s'agit des femmes entre 55 et 60 ans et entre 60 et 65 ans. Je les classe en deux catégories différentes, parce qu'elles ne sont pas défavorisées tout à fait de la même façon. Dans le cas des femmes de 60 à 65 ans, ce sont les femmes seules, celles qui ne sont pas admissibles à l'allocation au conjoint, qui souffrent de discrimination. Quant aux femmes de 55 à 60 ans, elles sont toutes victimes de discrimination, parce qu'il n'y a aucun régime de pension fédéral qui s'applique à ce groupe d'âge.

Quand j'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 à ce sujet aujourd'hui, un de mes amis m'a signalé pour rire que je violais l'esprit de la constitution parce que je proposais une chose qui semblait favoriser un sexe par rapport à l'autre. Bien entendu, j'ai répondu immédiatement que la constitution contient une disposition qui vise à améliorer le sort des groupes défavorisés; certes, les femmes âgées de 55 à 65 ans constituent un groupe défavorisé. Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait déclaré qu'elle voulait faire quelque chose pour aider ces femmes, mais je dois admettre que même si j'apprécie la position qu'elle a adoptée et même si je suis tout à fait disposé à reprendre ses paroles, je n'aime pas m'entendre répéter que nous sommes à une époque d'austérité, que le gouvernement n'a pas d'argent, et ainsi de